

Procès de la cache d'armes du Salario à Marseille : le dossier renvoyé après la récusation du magistrat qui devait présider l'audience

Par: Fabrice Laurent

Publié le: 05 juillet 2021 à 22:45

Dans: Faits-divers/Justice



AFP

Rebondissement dans le **procès dit de la cache d'armes du Salario à Ajaccio** doublée d'un volet financier. Il devait se tenir à compter d'aujourd'hui

et jusqu'à jeudi devant la 7^e chambre du **tribunal correctionnel de Marseille** mais il a été renvoyé au 11 janvier prochain à la suite de la récusation de la magistrate qui devait présider l'audience.

Onze personnes, dont certaines sont présentées comme proches du grand banditisme, sont poursuivies, certaines dans les deux volets, d'autres dans l'un seulement, dans ce dossier de la Jirs de Marseille dans lequel **Claude Chossat**, qui revendique le statut de repent, avait fait des révélations ayant permis aux enquêteurs de découvrir, début 2010, un des deux box sur les

hauts d'Ajaccio, où étaient cachées des armes. Florent Leccia, Pascal Brescia et Jean-Marc Bonelli sont soupçonnés d'être les principaux acteurs de ce dossier où des poursuites ont été engagées à la suite de la découverte des armes et d'autres pour des infractions financières.

En mai 2019, le procès avait été renvoyé une première fois. "*J'avais attiré l'attention du tribunal sur les carences du dossier*", souligne M^e Julien Gasbaoui, avocat de l'entrepreneur Marc Viridis, accusé de banqueroute et d'abus de biens sociaux ce qu'il conteste. La présidente du tribunal avait alors ordonné un supplément d'information afin de compléter l'analyse des comptes d'une société. "*Lorsque j'en ai pris connaissance, j'ai lu des commentaires déplacés de cette magistrate à l'égard de mon client lors d'échanges avec un enquêteur. Le doute étant permis quant à son impartialité, j'ai saisi d'une requête en récusation le premier président de la cour d'appel d'Aix-en-Provence qui a rendu une ordonnance en ce sens*", signale M^e Gasbaoui.

Celui-ci ne se réjouit pas pour autant de la décision du tribunal judiciaire de Marseille de renvoyer l'audience, ce qui certes "*s'imposait*", mais "*n'était pas demandé par la défense*" : "*Cela pose des difficultés en termes de délais raisonnables pour la tenue d'un procès.*"

De son côté, M^e Julien Pinelli, avocat de Jean-Marc Bonelli, déclare que "*plus de onze ans après sa mise en examen, et alors qu'il conteste formellement les faits qui lui sont reprochés*", son client "*n'a toujours pas pu s'expliquer devant un tribunal. Ce dernier rebondissement donne un aspect caricatural à ce dossier, dont on peine à imaginer qu'il puisse un jour trouver une quelconque issue. Nous attendons désormais du tribunal qu'il en tire les conséquences en prononçant l'annulation de la procédure, mon client ayant manifestement été privé de son droit à être jugé dans un délai raisonnable.*"

"*Il est scandaleux que onze ans après, on en soit encore à se voir imposer un deuxième renvoi en raison de l'incapacité de la juridiction à juger ce*

dossier", fustige M^e Anna-Maria Sollacaro qui défend notamment Pascal

Brescia, avec M^e Dominique Paolini et Virginie Blondio-Mondoloni.